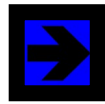


Habilitation électrique

Points clés de la formation



La formation d'habilitation

Principes d'organisation :

La formation et le maintien de la compétence à la prévention du risque électrique relèvent de la responsabilité de l'employeur.



UNION TECHNIQUE
DE L'ÉLECTRICITÉ

Si des instructions de sécurité électrique existent dans l'entreprise ou dans l'établissement où le personnel va travailler, elles doivent de préférence, faire l'objet d'un complément de formation ou, à défaut, être communiquées et commentées au personnel concerné (par exemple lors de l'accueil de l'entreprise).

Les actions de formation en réglementation de la norme de l'UTE C 18-510 comprendront une partie théorique et une partie pratique.

Dans le cas de recours à des travailleurs intérimaires, la formation initiale et les recyclages sont du ressort de l'entreprise de travail temporaire. Cependant il appartient à l'entreprise qui a recours au personnel temporaire de s'assurer de l'adéquation de la compétence du salarié intérimaire avec les opérations qui lui sont confiées et la cas échéant d'organiser le complément de formation.

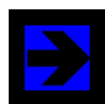
Maintien des compétences - Recyclage habilitation électrique :

Un recyclage est à dispenser selon une périodicité à définir par l'employeur en fonction des opérations effectuées, notamment :

- De la complexité ou fréquence des opérations.
- De l'évolution technologique des matériels.
- De la diversité des ouvrages ou des installations.

La périodicité recommandée est de 3 ans.

Le recyclage ne peut être entrepris et validé que pour une habilitation ayant fait l'objet d'une formation initiale de même nature.



Objectifs de la formation

- **Connaître les dangers de l'électricité** et être capables d'identifier et d'analyser le risque électrique.
- **Connaître les prescriptions** et procédés de prévention du risque électrique et savoir les mettre en œuvre.
- Être capables de **mettre en application les mesures de prévention** adaptées pour prévenir le risque électrique sur les ouvrages ou les installations concernés, ou dans leur environnement.
- **Savoir intégrer la prévention** dans la préparation du travail pour les personnes qui en ont la charge.
- Être informées de la **conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.**



LIEU DES FORMATIONS

Les formations en habilitation électrique peuvent se dérouler en INTRA dans vos locaux.

Ou en INTER, dans notre centre de formation de Marne la Vallée en Ile de France.

ACN
GROUPE

Habilitation électrique

Points clés de la formation

➔ Evaluation et avis

En fin de formation, le formateur ou l'organisme de formation :

- **Évaluera les connaissances théoriques et pratiques** acquises par chaque intéressé.
- **Délivrera un avis nominatif et individuel** indiquant : le nom et la qualité du signataire, s'il s'agit d'une formation initiale ou d'un recyclage, la durée de la formation, s'il y a lieu les symboles d'habilitation recommandés à l'issue de la formation.

➔ Compétences Groupe ACN

Les formateurs du Groupe ACN :

- **Connaissent les lois de l'électrotechnique nécessaires** à l'enseignement des différents modules.
- **Possèdent une expérience professionnelle minimale de 3 ans** sur les ouvrages, les installations ou les équipements électriques faisant l'objet de la formation.
- **Possèdent des compétences pédagogiques acquises** lors de formations ou de plusieurs années de pratique de l'animation de stage.
- **Connaissent de façon approfondie la norme NF C 18-510** dans le domaine de la formation dispensée.
- **Connaissent le contexte réglementaire** de la prévention du risque électrique.
- **Sachent identifier, vérifier et mettre en œuvre** les équipements de protection collective et individuelle vis-à-vis du risque électrique, dans le domaine de la formation dispensée.

➔ Matériels pédagogiques

Groupe ACN mettra en œuvre l'ensemble de son matériel afin de favoriser la compréhension théorique et la pratique :

- **Supports informatiques**, avec PowerPoint, vidéos et exercices pratiques.
- **Matériel d'électrotechnique et d'électricité** (selon l'habilitation).
- **Matériel secourisme** afin d'illustrer les risques électriques pour l'exécutant.
- **Matériel incendie** pour le risque d'incendie sur les ouvrages électriques.
- **Des supports de cours** seront délivrés à l'ensemble des stagiaires.



FORMATEURS

Comme préconisé par la norme de l'UTE C 18-510, nos formateurs disposent d'une expérience minimum de 3 ans dans le domaine de l'électricité ou de la prévention des risques.

ACN

GROUPE